Service de la Protection des Végétaux
SPV

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 02 du 13 Février 2002 - 1 page

COLZA : Stade C2

Charançons de la tige

Il est difficile de parler de début de vol ; puisque **deux captures** seulement ont été enregistrées en **Vienne** le 02 Février et **une** en **Sud Charente** le 11 Février. Ces captures isolées sont trop faibles (3) pour servir de base à des prévisions de Top traitement et sont le reflet de conditions climatiques défavorables au vol depuis le début du mois malgré la douceur (**température moyenne de 10° à Poitiers pour une normale de 5,4°**).
Le colza est au stade sensible et va le rester jusqu'au stade tige 20 cm.
Les conditions climatiques vont rester défavorables pour les 7 jours à venir.
Il est beaucoup trop tôt pour intervenir ; vous serez informé de l'évolution de la situation dans les bulletins à venir (1 par semaine dorénavant).

BLE : Stade début à mi-tallage

Piétin - Verse

Modèle TOP

Pour des levées d'Octobre et début Novembre, le **risque climatique** reste nettement plus faible que les années antérieures : une seule contamination supplémentaire a été enregistrée depuis fin Janvier ; du fait du niveau anormalement élevé des températures depuis près d'un mois, cette contamination est de type **secondaire** sur la façade atlantique.
L'arrivée des contaminations secondaires intervient donc avec un retard de 30 à 40 jours par rapport aux années à fort risque climatique précoce.
L'évolution du risque climatique et des indications sur le risque parcellaire figureront dans les prochains bulletins.

TOUTES CULTURES

Campagnols

Des observations par notations visuelles ont été effectuées début Février :
- Dans les secteurs de **Chives, Aulnay, Loulay** : Pour les cultures fourragères de moins de 2 ans dans le secteur de Chives ainsi que pour les refuges dans l'ensemble des secteurs, l'indice d'abondance est d'un niveau moyen (ce qui correspond à une colonisation d'un tiers à deux tiers des surfaces considérées) ;
- Dans le secteur de **Brioux sur Boutonne, Courture d'Argenson**, l'indice est d'un niveau moyen pour les refuges (talus, friches et surtout jachères).

Par ailleurs, des dégâts par ronds sont signalés de façon ponctuelle sur colza et blé en Sud Deux-Sèvres (terres de groies).
Dans les secteurs concernés, il convient de traiter les refuges et d'intervenir également si nécessaire sur les cultures situées à proximité (notamment en bordure de jachères).

Nous rappelons que la lutte contre les campagnols des champs doit être conduite selon les modalités suivantes :

COMMENT TRAITER ?

La teneur légale de Chlorophacinone dans les appâts est de **0,0075%**; ceux-ci sont constitués uniquement de blé entier enrobé de concentrat huileux à 0,25% de chlorophacinone, à raison de 3 litres par quintal de blé. Il existe également des appâts granulés prêts à l'emploi, à la même teneur de 0,0075% en substance active.

LES TRAITEMENTS SONT AUTORISES EN SURFACE :

- au semoir, en lignes espacées de 5 à 6m, à la dose de **6 à 8 g** d'appât au mètre linéaire (environ 150 à 200 grains), soit 12 à 16 kg à l'ha, selon le degré d'infestation.
- sur les talus et bords de chemins selon la même technique.
- en localisé : réaliser des lignes dans les zones d'activité aux mêmes doses.

Dans tous les cas, le dispositif de distribution doit être **le plus près possible du sol** pour éviter que les grains ne s'éparpillent.

RESPECTER impérativement ces consignes.

A PROSCRIRE :

- l'épandage à la volée, **inefficace** ;
- les tas, **dangereux** pour les autres espèces;
- les surdosages en substance active et en quantité d'appât par hectare : **inutiles et dangereux**.



COLZA

Charançon de la tige :
pas de captures significatives

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directeur gérant :
L. JUILLARD-CONDAT

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470